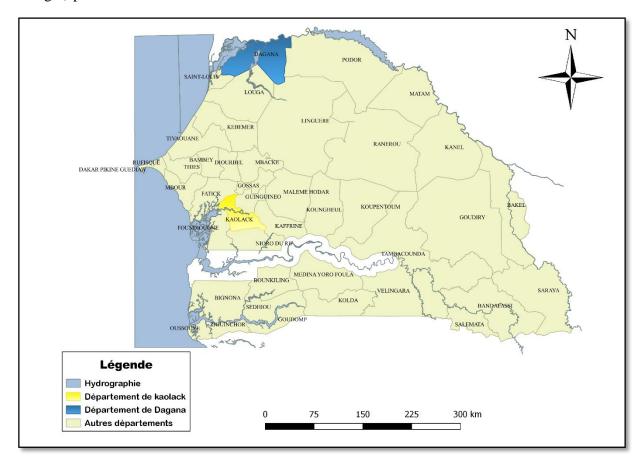
Sylla El Hadji Malick ; Le « mariage sulfureux » entre territoires et politiques agricoles : la double expérience du Sénégal In : Politiques agricoles et alimentaires : trajectoires et réformes, Colloque SFER, 20-21 juin à Montpellier Sup agro

Introduction

Depuis 2014, le Sénégal a emprunté une nouvelle trajectoire de développement qui se distingue des précédentes par l'obsession d'atteindre l'émergence économique, dans un horizon proche. Pour ce faire, des missions particulières sont assignées à l'agriculture à travers le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). Ces missions tournent autour de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire pour les céréales de base en 2017, de l'augmentation de la productivité des cultures industrielles et la création d'un surplus commercialisable, de la réduction de la pauvreté rurale et de la malnutrition, etc. Cependant l'analyse des politiques agricoles déroulées depuis l'indépendance, montre que ces dernières s'accompagnent toujours d'euphorie et de bons résultats les deux ou trois premières années, avant de se traduire par un échec les années suivantes.

Cette contribution vise alors à montrer comment les objectifs des anciennes politiques agricoles ont été déviés durant leur évolution par des facteurs insoupçonnés ou minimisés au départ. Elle cherche aussi à comprendre comment ces échecs rompent la trajectoire des autres activités non agricoles au sein des territoires hôtes. Elle porte sur l'analyse des dynamiques de développement de l'arachide et du riz au Sénégal avec comme cadres, le département de Kaolack (bassin arachidier) pour l'arachide et le département de Dagana (delta du fleuve Sénégal) pour le riz.



Carte 1 : Présentation des zones d'étude

Le choix de ces territoires s'explique par leur position et leur rôle moteur dans la production desdites cultures. La méthodologie a consisté à faire d'abord un état des connaissances et à collecter ensuite des données de terrain, en faisant des entretiens semi-dirigés avec des acteurs du monde agricole, notamment des cultivateurs, des agents techniques et des chefs de services.

Le plan se structure en trois points. Le premier fait l'économie des échecs des anciennes politiques agricoles au Sénégal, le deuxième tente d'expliquer les impacts des dynamiques territoriales sur la contre-performance de l'arachide dans le bassin arachidier et le troisième met l'accent sur la complexité de la territorialisation hydro-agricole du Delta et les inflexions induites dans la trajectoire des activités traditionnelles préexistantes.

I. Economie des échecs des politiques agricoles au Sénégal

Les politiques agricoles au Sénégal ont connu des trajectoires différentes en fonction des régimes en place. Les quarante premières années après les indépendances sont marquées par des cycles incessants de revers et d'incertitude entourant le mode de gestion du gouvernement socialiste. La primauté qui a été accordée à l'arachide s'est montrée moins fructueuse alors que l'essentiel des investissements agricoles était alloué à cette spéculation. Depuis 2000 une réorientation est opérée, accordant la priorité aux cultures vivrières et céréalières ainsi qu'au développement de l'horticulture. Cependant, en dépit de l'effervescence institutionnelle et des moyens financiers importants qui ont accompagné toutes ces phases, l'objectif majeur visant l'autosuffisance alimentaire n'est toujours pas atteint.

1) L'agriculture sous l'ère socialiste : entre mimétisme colonial et dépendance aux bailleurs de fonds

Sous l'ère socialiste l'agriculture sénégalaise a connu deux phases bien différentes, marquées l'une par une mainmise de l'Etat sur la chaîne de production de 1960 à 1979, et l'autre par une libéralisation du secteur agricole.

Après l'accession à l'indépendance, le gouvernement socialiste n'a pratiquement rien changé des politiques agricoles qui étaient mises en place par le colonisateur. Les choix politiques de développement agricole s'orientaient autour de l'arachide qui absorbait 80% des investissements. Des efforts importants étaient par ailleurs consentis pour promouvoir la riziculture irriguée dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal. L'objectif affiché était d'atteindre l'autosuffisance en riz parallèlement à une augmentation substantielle de la production d'arachide qui constituait jusqu'en 1965, 87% des exportations (Touré, 2002).

De 1960 à 1967 les recettes tirées des exportations d'arachides permettaient à l'Etat de couvrir les importations de riz et des autres denrées, et de maintenir le déficit de la balance commerciale à un niveau acceptable (Diop M., 2002). Cependant à partir de 1968, l'agriculture sénégalaise entre dans une période de turbulence. Le pays commençait à perdre une manne financière importante à cause de la baisse de 25% du prix de l'arachide suite à la fin du soutien de la France, alors que la sécheresse des années 1968 à 1973 finissaient d'installer la misère dans les campagnes qui abritaient plus de 70% de la population. La production d'arachide passait de 1.119.625 t en 1965 à 586.940 t en 1970, celle de mil, respectivement à 555.075 t et à 384.111 t en 1970, tandis que le riz ne dépassait guère 150.000 t (direction de la prévision des statistiques, citée par Touré, 2002).

Malgré une accalmie entre 1974 et 1979 grâce à la reprise pluviométrique et la remontée des productions des différentes spéculations agricoles et des recettes tirées de l'exportation des phosphates dont les cours étaient en hausse (Diop, 2002), l'économie du pays n'a pu être

redressée. Au début des années 1980, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International imposaient au Sénégal, comme à beaucoup d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest des politiques d'ajustements structurels pour les sortir de la crise (Guillaumot, 1993). Le Plan de Redressement Economique et Financier (PREF, 1980-1984)) a été la première mesure prise par le gouvernement sénégalais. Mais toujours sur le plan économique, le faible développement de l'industrie et des services ne pouvait compenser les pertes induites par l'insuccès de la production arachidière. A cet effet, l'Etat avec l'appui des institutions financières, mit sur pied un vaste programme de libéralisation de l'agriculture à travers notamment la Nouvelle Politique Agricole (NPA, 1984-1994).

Le gouvernement s'engageait à travers la NPA à se retirer des activités du monde paysan avec la promotion du privé et selon la formule très discutable du président Abdou Diouf (2014) « moins d'Etat, mieux d'Etat ». La libéralisation du secteur agricole s'est traduite par la suppression du programme de subvention et de distribution gratuite d'engrais, la cessation de la production de semence d'arachide et du financement de la filière, le retrait de l'Etat des circuits d'approvisionnement et sa substitution par les privés dans la vente des engrais, des semences et des équipements. Mais pendant cette période même si la production nationale d'arachide a légèrement augmenté en 1986/87 (voir figure 1), les cours mondiaux des oléagineux étaient en baisse. Le tonne d'huile d'arachide était passé de 1.016 U\$ en 1983-84 à 500 U\$ en 86-87 et 750 U\$ en 88-89 (Mbodj, 1992).

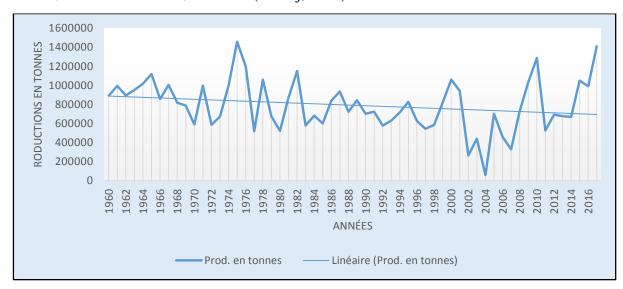


Figure 1 : Evolution de la production arachidière au Sénégal de 1960 à 2017 (Source des données DAPSA cité par Touré S., 2002 ; ANSD, 2016, 2018)

Aux débuts des années 1990, la NPA était encore loin de donner des résultats probants à cause de la tendance baissière de la production arachidière. Aussi la libéralisation brutale de l'agriculture et le désengagement de l'Etat ont exclu les paysans sans revenus de la chaine de production, tandis que les conditions climatiques peu propices au cours des années 1990 pénalisaient les grands producteurs.

Dans l'ensemble du pays, la situation économique était telle que, le gouvernement fut contraint d'adopter une politique de réajustement budgétaire, suite à la dévaluation du franc CFA en janvier 1994. Dans la foulée, le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) a été mis en place et l'Etat s'est retiré, avec plus de détermination que durant la NPA, de toutes les activités marchandes et de production au profit du secteur privé avec son recentrage sur les missions du service public. Les objectifs étaient d'atteindre un taux de croissance agricole annuel de 4% pour renforcer la sécurité alimentaire, de relever les revenus en milieu rural et de

favoriser la durabilité des ressources naturelles (République du Sénégal, 1995). Cependant, hormis le riz qui a atteint une production record de 239.786 tonnes en 1999, le maïs et le coton enregistraient en 1998, leur niveau le plus bas depuis 1980 avec respectivement 44.339 t et 11.622 t. Les autres cultures pluviales n'ont pas aussi pu être redressées à leur meilleur niveau telles, l'arachide (1.150.723 t en 1982 contre 817.404 t en 1999) ou encore le mil (949.570 t en 1985 contre 653.172 t en 1999). La paupérisation qui affectait les campagnes dans un contexte d'élection présidentielle a poussé les populations à porter leur espoir sur maître Abdoulaye Wade et son programme *Sopi* ¹.

2) L'agriculture sous le régime des libéraux : la fragilité des programmes agricoles

A partir des années 2000, le gouvernement libéral nouvellement élu, a tenté de réduire la primauté de l'arachide ainsi que d'améliorer la productivité des cultures maraichères et vivrières dans les Niayes et dans les autres zones du pays. Toutefois jusqu'en 2005, la pauvreté et le chômage étaient à un niveau élevé poussant malheureusement les jeunes, ruraux comme citadins, à s'aventurer en mer, à bord de pirogues de fortune pour rallier l'Europe à la recherche d'emploi, au péril de leur vie, avec pour slogan barça wala barzakh ²(Ba, 2007). En 2006 le plan REVA (retour vers l'agriculture) a été mis en place pour endiguer le flux migratoire. Estimé à 60 milliards U\$, il visait à fixer les jeunes grâce à la promotion de l'horticulture et des cultures de contre-saison. Mais la crise alimentaire de 2007-2008, a freiné l'élan du plan REVA et a poussé le gouvernement à adopter la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA).

L'objectif de la GOANA était de produire suffisamment pour l'exportation ainsi que de relever le défi de la sécurité alimentaire. Néanmoins, les productions ont connu une chute de 50% à la campagne 2011-2012, malgré une remarquable performance entre 2009-2010 et 2010-2011 (Oya et Ba, 2013). La production de riz ne permettait jusque-là à couvrir qu'entre 25 et 30% de la demande nationale (FAO 2012, cité par Fall et al., 2013). Durant cette période aussi, la contre-performance de l'agriculture n'a pu être enrayée. Non seulement la part moyenne de l'agriculture dans le PIB qui était à 20% entre 1959-1976, puis 10,10% entre 1997-2001 a chuté à 7,86% entre 2007-2011, mais aussi sa contribution à la croissance économique était presque nulle (0,1%) (Fall et al., 2013).

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces échecs répétitifs de la production agricole au Sénégal. Le modèle économique qui s'est basé sur la rente arachidière s'est montré fragile vis à vis des conditions climatiques et des cours mondiaux. Aussi, l'application scrupuleuse des orientations données par les bailleurs de fonds par nos Etats prouve à bien des égards le manque d'autonomie de l'agriculture sénégalaise dans laquelle les paysans dépendent de l'Etat, et l'Etat des institutions financières.

Dans les parties qui suivent ces informations générales seront étudiées à des échelles plus fines, afin de montrer les relations étroites mais aussi conflictuelles qui existent entre les territoires et les spéculations endogènes imposées par les politiques agricoles.

II. De l'échec de la rente arachidière: quand les politiques agricoles se heurtent aux dynamiques territoriales

En dépit de son rôle sur la création d'infrastructure ferroviaire et routière dans le bassin arachidier, l'arachide n'est pas toujours parvenue à assurer une réelle prospérité de ce territoire. Ce dernier ne lui a pas permis, non plus, de réaliser des résultats probants. Le fait est que le

¹ Mot Wolof signifiant changement

² Expression wolof signifiant : aller à Barça (Barcelone et par extension l'Espagne) ou dans l'au-delà.

bassin arachidier connait continuellement des dynamiques physiques, anthropiques, spatiales et économiques alors que l'arachide est vulnérable à ses dernières.

1)- L'impossible succès de l'arachide face aux dynamiques du bassin arachidier : étude de cas dans le département de Kaolack

Le département de Kaolack est un carrefour à la fois climatique et économique entre les régions sahéliennes arides du Sénégal septentrional et celles guinéennes humides. Il se situe au centre du pays et au cœur du bassin arachidier. Le climat est de type soudano-sahélien avec la prédominance de l'harmattan qui est accompagné par des vents de sable et une température qui peut atteindre 45°C en saison sèche (de mars à juin). De juillet à octobre la mousson apporte une saison des pluies de courte durée où les précipitations se situent entre 700 et 900 mm en année normale. De novembre à février l'alizé maritime fait circuler un vent frais, avec des températures qui peuvent descendre jusqu'à 20°C.

C'est un département qui a bénéficié de toutes les politiques agricoles depuis l'indépendance et constitue un laboratoire pour étudier la crise arachidière. Ces politiques n'ont pas donné les résultats escomptés en partie à cause des dynamiques du territoire hôte. Ces dynamiques sont d'ordres physiques (péjoration des conditions climatiques et salinisation des terres cultivables) anthropiques et spatiales (croissance démographique, périurbanisation, saturation de l'espace agricole) et économiques (paupérisation des campagnes).

1-1- De la péjoration des conditions climatiques...

Après la sécheresse des années 1970, la relance de la filière arachidière au début des années 1980 s'est heurtée à une longue série de sécheresse. Elle a entrainé une péjoration des conditions climatiques qui ont fortement affecté les cultures pluviales

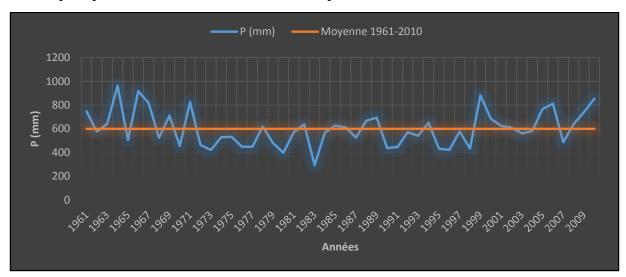


Figure 2 : Variation interannuelle de la pluviométrie, à la station de Kaolack de 1961 à 2010 (source des données ANACIM)

Entre 1961 et 2010 toute la région de Kaolack a été caractérisée par une persistance d'années peu pluvieuses avec une moyenne de 599 mm. Cette période est marquée par une grande fluctuation de la pluviométrie annuelle entre un minimum de 293 mm en 1983 et un maximum de 963 mm en 1964.

Mais c'est entre 1990 et 1998 que le déficit pluviométrique a connu la tendance baissière la plus longue avec une moyenne de 501 mm pour la période. Cette dégradation des conditions

pluviométriques intervenant dans une période où les cultivateurs étaient brutalement laissés à eux-mêmes par les politiques de libéralisation obérait toute possibilité d'accroissement des productions. Ainsi, l'arachide qui a besoin de 500 mm à 1.000 m de pluie (Schilling, 2001), a connu une baisse drastique de sa production dans l'ensemble de la région avec une moyenne de 260.000 t durant cette période.

Toutefois, les contre-performances de la production arachidière ne sauraient être imputées à la seule baisse de la pluviométrie. En effet, entre 2000 et 2010 où la moyenne de la pluviométrie est jugée bonne avec 669 mm, la production annuelle moyenne d'arachides est restée très faible avec 220.000 tonnes. Ceci montre que le déficit pluviométrique ne peut être le seul facteur de la crise arachidière. Parce que les dynamiques spatiales, démographiques et économiques y ont aussi joué un grand rôle. Toutefois dans le département de Kaolack en plus de fragiliser la productivité agricole la baisse de la pluviométrie a entrainé la salinisation des terres cultivables

1-2- ... A la salinisation des terres cultivables

La salinisation des terres cultivables a affecté les localités, comme Ndiaffate, Latmingué, Sibassor, Gandiaye, etc. qui se situent le long du bras de mer le Saloum caractérisé par son taux élevé de salinité et d'acidité. Ce cours d'eau favorise l'extension des tannes qui sont des terres salées qui avancent progressivement vers les champs. Pendant les épisodes de sécheresse comme on l'a constaté entre 1990 et 1998 les sels déposés par le cours d'eau durant les épisodes pluvieux, migrent verticalement par remontée capillaire en raison de l'évaporation intense due aux températures élevées (25-45°c) et qui maintiennent pendant 8 à 9 mois un profil salin ascendant (Sadio, 1991). 60% des personnes interrogées estiment qu'ils ont été affectés par les problèmes de salinité au début des années 2000. Outre ces problèmes l'extension des tannes est aussi favorisée par le déboisement ainsi que l'exploitation artisanale du sel.

La salinisation commence d'abord par une baisse des rendements et progressivement par la perte totale du champ. Au niveau du village de Ndiaffate Escale où nous avons effectué des enquêtes auprès de 50% des cultivateurs touchés par ce phénomène, 30% de ces derniers ont perdu totalement leur terre, 30% ont perdu partiellement leur terre et 40% conservent l'intégralité de leur champ mais avec des rendements en baisse. A cause du manque de moyens qui devraient leur permettre d'avoir suffisamment de semences, d'engrais et de matériels agricoles, les paysans n'ont pas opté pour une intensification de leurs cultures sur les parties non affectées. Les rendements moyens sont passés de 1,85 t/ha à 0,50 t/ha pour l'arachide entre 1990 et 2010.

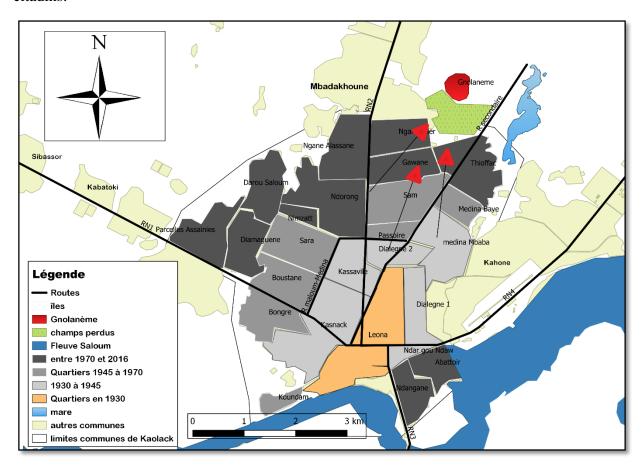
En 2007 la superficie affectée par la salinisation, entre les régions de Kaolack et de Fatick, était estimée à 230.000 ha (Faye et al., 2007). La durabilité de l'agriculture sous pluie est alors en jeu dans les terroirs du Saloum comme dans ceux du Sine en raison de deux causes majeures. D'abord la langue salée qui ne cesse d'avancer vers les champs pousse souvent les populations à s'adonner à une exploitation artisanale du sel au détriment de la culture du mil et de l'arachide s'ils ne se reconvertissent pas dans d'autres secteurs d'activités. Ensuite les jeunes cultivent de moins en moins la terre qui n'est plus aussi productive que par le passé. Pendant l'hivernage qui coïncide avec les vacances scolaires, pour les élèves, ils préfèrent passer ces dernières chez les parents des centres urbains les plus proches comme Kaolack s'ils ne s'investissent pas dans d'autres activités telles que la maçonnerie ou la menuiserie.

Tout comme les dynamiques physiques, les dynamiques anthropiques et spatiales sont aussi des facteurs de la contre-performance de la culture arachidière.

1-3- De la périurbanisation à la baisse de la production arachidière: étude de cas dans la ville de Kaolack

En Afrique comme partout ailleurs dans le monde, l'extension des villes se fait au détriment des campagnes et se déroule sur des espaces occupés par des parcelles agricoles. La commune de Kaolack n'a pas échappé à ce phénomène. La périurbanisation a été enclenchée d'abord par l'accroissement de la population qui a été favorisé par le rôle économique de la ville qui est un carrefour commercial entre le Sénégal et la Gambie avec l'un des plus grands marché de l'Afrique de l'Ouest. Estimé à 45.266 en 1951 et 103.899 en 1976 le nombre des citadins est passé à 282.796 en 2013 (Badiane, 2004; ANSD, 2013 (b)). Durant cette période la ville de Kaolack a multiplié sa population par six et demeure, la ville la plus urbanisée de la région éponyme.

L'étalement urbain de Kaolack sur les superficies cultivables a été influencé par les conditions physiques du site. La ville s'est « développée à partir du fleuve dans une cuvette comblée par plusieurs couches sédimentaires au fond de l'estuaire du Saloum » (Badiane, 2004 : 139). Elle est ceinturée à l'ouest, à l'est et au sud-ouest par des tannes nus encore inhabités et qui posent de nombreuses contraintes à l'urbanisation, La partie sud de la commune est aussi constituée de terres inondables et inaptes à l'urbanisation. Ce sont donc les terroirs de la commune de Mbadakhoune situés au nord-est qui offrent un meilleur cadre pour l'habitat aux nouveaux citadins.



Carte 2: Dynamique spatiale de la ville de Kaolack de 1930 à 2016

Entre 1970 et 2016, la ville de Kaolack a connu un étalement urbain de secteur nord-est et nord-ouest. La majorité des quartiers date de cette période ainsi que l'illustre la carte 2.

Cependant les villages de l'ancienne communauté rurale de Mbadakhoune comme Gnolanème en ont subi les conséquences. Ledit village attire incessamment les urbains, car non seulement le prix du foncier y est abordable, mais aussi il est situé non loin du centre-ville. L'agriculture pluviale était pratiquée dans cette contrée depuis les années 1960. Les ménages avaient l'habitude d'emblaver de grandes superficies pouvant aller jusqu'à 10 ha. Le mil et l'arachide demeuraient les cultures principales auxquelles ils ajoutaient le niébé, le bissap, la pastèque, le gombo et le manioc. Les exploitations étaient de type familial sans recours à la main d'œuvre salariée. A l'exception de l'arachide qui était vendue à la coopérative, les autres spéculations étaient écoulées au marché central de la ville de Kaolack.

Mais le problème majeur qui était insoupçonné des paysans, c'était l'insécurité foncière dans laquelle ils se trouvaient. Les terres étaient gérées par la communauté rurale, ou appartenaient aux guides religieux. Les cultivateurs y pratiquaient l'agriculture selon les droits coutumiers (héritage) sans pour autant prendre la peine de régulariser leur situation encore moins de craindre d'être expropriés.

Les campagnes d'expropriation effectuées par la communauté rurale ont débuté vers les années 2000 quand les inondations de 1999 avaient fini de montrer le caractère non aedificandi de la plupart des quartiers de la ville. Certains citadins ont ainsi préféré acheter des parcelles, avec des prix abordables, à Gnolanème qui était à l'abri des inondations. Avant cette avancée du front de l'habitat sur les champs, environ 35 hectares étaient cultivés en arachide sur les 70 ha qui ont été récupérés des mains des paysans (voir carte 2, en vert) le reste étant occupé par le mil et parfois le maïs. Les populations du village étaient réticentes au début, et ont montré une volonté ferme de conserver mordicus leurs champs. Cependant les nouveaux acquéreurs, surtout de riches hommes d'affaire ou des membres de familles religieuses brandissaient parfois des projets d'intérêts publics (construction de case de santé, d'école, de marché, de mosquée etc.) que les paysans avaient du mal à repousser. C'est ce qui faisait taire les conflits, du moins jusqu'à ce qu'ils constatent quelques années après, que les projets promis tardaient à se réaliser. Fait digne de considération, un paysan interrogé durant nos enquêtes affirme : « depuis 2005, mes parcelles ont été allouées à une personne, elle devait construire sur le site une école, un internat, une mosquée. Mais actuellement seules 2 chambres y sont construites et on ne peut plus y cultiver ».

Globalement dans ce village, plus de 70 % des terres ont été récupérées des mains des paysans sans indemnisation mettant à genoux la production arachidière. Autrefois en hivernage, les champs d'arachide et de mil décoraient le paysage de ce terroir à majorité sérère. De nos jours pendant la même saison, les habitats, les lotissements ou pire les espaces peuplés de plantes sauvages constituent les piètres fioritures de cette campagne où l'avenir de la culture arachidière ne se conjugue qu'au passé. Ce village est le témoin de ces terroirs de Kaolack, de Louga mais aussi de Touba où l'extension des villes sur les campagnes fausse les prévisions des statistiques de l'arachide et pousse les paysans au chômage ou à une reconversion professionnelle parfois très difficile.

Ainsi à Kaolack, la salinisation et la périurbanisation participent certes des facteurs du manque de performance de la culture arachidière, mais la raison majeure de ce dernier, en dehors la sécheresse, est la paupérisation des campagnes qui a rendu les cultivateurs dépendants de l'Etat.

1-4- Les dynamiques économiques dans les campagnes: la faiblesse de moyens des paysans

Les crises de l'économie arachidière ont entrainé une paupérisation des campagnes et ont rendu précaire la situation économique du Sénégal. Entre 1970 et 1993, le PIB du pays n'a commencé à augmenter qu'en 1994 à la suite de la dévaluation du FCFA, ce qui a permis une croissance de 5% entre 1995 et 2001 (République du Sénégal, 2002). Mais cette croissance n'a pas été significative pour élever le niveau de vie des citoyens surtout au niveau de la zone rurale où 64% des ménages considéraient que la pauvreté s'était aggravée. Jusqu'en 2002, la pauvreté était localisée dans la zone rurale où son incidence tournait entre 72% et 88% contre 44 et 59% en zone urbaine. Elle était plus fréquente dans le Bassin arachidier, en Casamance et au nordest du pays (*ibidem*).

Avec ce contexte économique délétère qui a persisté de 1970 à 2010, les paysans n'étaient pas assez outillés pour suppléer l'Etat et maintenir la bonne performance des politiques agricoles quelques années après leur mise en place. Malgré la libéralisation, la chaine de production arachidière a été marquée par de nombreux problèmes.

Avant la NPA, la fourniture d'intrants était gérée par l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (ONCAD). Cette structure créée en 1966 avait pour mission la commercialisation des arachides, la reconstitution des stocks semenciers, la vente ou le prêt du matériel agricole et des engrais, et la distribution de l'aide alimentaire (Lombard J. 1992). L'ONCAD avait installé dans les grands villages des coopératives agricoles formés par les producteurs. C'est là où se faisaient la distribution des intrants et la collecte des productions d'arachides.

Cependant avec sa dissolution, la libéralisation de l'agriculture sénégalaise prônée par la NPA proposait trois formules pour la fourniture d'intrants aux paysans :

- l'octroi de l'intrant moyennant un montant financier qui sera défalqué sur le prix au producteur au moment de la commercialisation ;
- l'achat au comptant ;
- l'achat sur crédit court terme offert par la CNCAS (Ministère du Développement Rural, 1984 cité par IPAR, 2015).

Néanmoins ce système d'approvisionnement des producteurs en intrants n'a pas fait long feu parce que les paysans n'ont pas été bien préparés à ce changement.

A partir de 2004 l'Etat a noué avec l'ancien système caractérisé par la subvention des intrants qui étaient constitués principalement par les semences, l'engrais et le matériel agricole. Mais les quantités de semences fournies à chaque producteur dépassaient rarement 50 kg. Cette quantité était très insuffisante, car derrière chaque cultivateur il y'avait une famille parfois très large, donc beaucoup de petites exploitations qui ne dépendaient que d'un seul sac de semence dont la quantité après séparation de la graine et de la coque se réduisait à 30 kg. De plus, la qualité des semences pouvait laisser à désirer. Durant nos enquêtes certains paysans ont affirmé qu'ils recevaient parfois dans un même sac, deux variétés de cycles différents (variété hâtive et variété tardive) ce qui entrainait au milieu de l'hivernage la perte d'une partie de la production. Le paradoxe majeur est que l'Etat souhaitait une augmentation de la production d'arachide alors que d'un côté, les producteurs avaient de maigres revenus pour accéder aux quantités nécessaires de semences et de l'autre, l'engrais était inaccessible ou indisponible pour fertiliser les terres appauvries par la monoculture et les sécheresses. L'intégration agriculture-élevage

devenait de plus en plus difficile en raison de la saturation de l'espace qui imposait une transhumance du bétail entrainant un transfert de la matière organique.

Dans ces conditions, les cultivateurs n'investissaient que sur les indispensables comme l'achat des semences et se passaient des engrais devenus trop couteux ou introuvables. La fourniture des matériels agricoles par l'Etat devenait rare alors que les prêts de campagne accordés par la banque agricole, prêts court terme ne permettaient pas d'en acquérir. Ainsi, les paysans dans leur écrasante majorité utilisaient pour leurs opérations culturales de vétustes semoirs à disques ainsi que du petit matériel traditionnel (daba, houe sine, traction animal). Avec ce retard technique, en plus des perturbations climatiques, il était très difficile pour la majorité des cultivateurs dont les champs dépassaient rarement 1 ha, de produire de grandes quantités d'arachide et de générer des revenus monétaires leur permettant de sortir de la pauvreté. Kaolack faisait ainsi partie des trois régions les plus pauvres du Sénégal au début de l'an 2000 avec 72% de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté, devant Kolda (73.4%) et Ziguinchor (74.5%) (Catin, Hazem, Sy, 2012). Ce taux a connu une baisse légère en 2005 où elle se situait à 54,7% (*ibidem*), avant de remonter jusqu'à 61,2% en 2013 (ANSD, 2013 (a)).

Au regard de ce qui précède, l'environnement climatique et économique, mais également, les effets de la libéralisation n'ont pas été propices à l'épanouissement de la culture arachidière dans le territoire qui était le plus apte à l'accueillir. Cette situation a poussé certains auteurs à considérer l'arachide au Sénégal comme un moteur en panne (Freud et al., 1997). Pour faire face à la crise les populations ont misé sur la diversification des activités et le retour vers les cultures vivrières. Ainsi dans le bassin arachidier sur la période 1960 à 1998 l'arachide qui représentait 64% des superficies cultivées contre 29% pour le mil n'en représente plus que 28% contre 64% (Faye et al., 2007)

Ainsi les politiques agricoles n'ont pas réussi à greffer l'arachide aux dynamiques du bassin arachidier. Les dits territoires et spéculation ont connu un mariage palpitant à la limite rocambolesque, ponctué par une crise profonde entre 1980 et 2010 dont les gros efforts du gouvernement ne pouvaient surmonter qu'à l'échelle de deux campagnes. Mais la relation conflictuelle la plus tendue a été notée dans le delta du fleuve Sénégal, où de 1945 jusqu'à nos jours la riziculture irriguée fait l'objet de mille et une désillusions.

III. Riziculture irriguée et héritage territorial dans le delta du fleuve Sénégal : le défi de la territorialisation hydroagricole

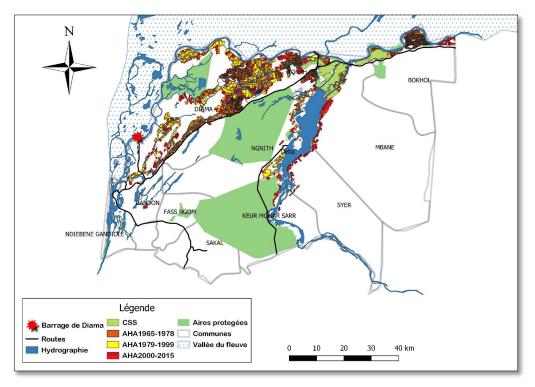
Le delta du fleuve Sénégal symbolise à la fois les difficultés de greffer les politiques agricoles aux territoires ainsi que les enjeux de la transformation d'un paysage peu occupé à un véritable espace rural. A l'image des sociétés du Moyen orient et de l'Asie du Sud-Est qui se sont appuyées, depuis longtemps, sur leurs ressources hydrauliques pour augmenter leurs productions alimentaires, le Delta avait alors toutes les potentialités pour devenir un véritable « territoire de l'eau ». Cependant cette territorialisation a été ralentie par plusieurs facteurs durant l'ensemble de son processus. Ce qui a poussé l'Etat à partir de 2014 à décider de relancer et d'accélérer sa cadence ainsi que celle de toute l'agriculture sénégalaise. Cette partie vise alors à retracer l'ensemble des facteurs qui ont durci le mariage entre le Delta et les politiques de développement hydroagricole. Elle cherche aussi à comprendre la manière dont les activités traditionnelles ont résisté face à ces politiques.

En effet avant le début des aménagements hydroagricoles (AHA) des années 1950, le Delta était une zone peu occupée. Il n'attirait pas la population rurale à cause de la faiblesse des pluviométries, la présence du sel dans les sols, les fréquentes inondations des terres habitables par les crues du fleuve, ainsi que la remontée de la langue salée qui était une contrainte majeure

aux possibilités de cultures de décrue. L'agriculture y était alors difficilement praticable comparée aux autres zones de la vallée du fleuve Sénégal qui offraient de meilleures conditions pour les sociétés rurales. Il regorgeait néanmoins de remarquables atouts physiques. Le Delta constitue la partie la plus basse de la vallée du fleuve Sénégal et s'étend du littoral de l'Océan Atlantique jusqu'à la jonction de la diffluence de la Tahouey et du fleuve Sénégal, soit une superficie globale de 4343 km². Ses potentialités pédologiques tiennent à la diversité des zones qui la composent et qui peuvent supporter différents types d'activités agricoles. On note une opposition entre les terres de la zone du *walo* composées par des cuvettes de décantations aux sols lourds favorables aux cultures de décrue et celles de la zone du *diéri* à la texture sablo-limoneuse plus aptes à l'agriculture pluviale. (Dancette C, Dintinger J, Marti A, 1994). Entre le *walo* et le *diéri*, il y'a une zone de transition dénommée *Jejogol* où sont installés la majeure partie des villages.

Le système de production des autochtones variait en fonction des ethnies. Les wolofs, les peuls de même que les maures ont chacun leur mode d'exploitation de l'espace. Les wolofs étaient principalement des agriculteurs mais aussi des pêcheurs pour ceux qui habitaient près du fleuve. En hivernage (juin-octobre) ils cultivaient l'arachide, le mil, le niébé, etc. sur les sols légers du *diéri*. Juste à la fin de l'hivernage (à partir de novembre) la culture de décrue était pratiquée dans les terres du *walo* au fur et à mesure du retrait de la crue. Le sorgho occupait souvent les cuvettes de décantation ; le maïs, le niébé, la patate douce, la tomate cerise ainsi que le manioc étaient tentés au niveau des terrains dénommés « taak » situés sur les berges du fleuve et des marigots (Jamin et Tourrand, 1986). Les peuls et les maures avaient les mêmes penchant pour l'élevage qui était leur activité principale et à laquelle il associait respectivement l'agriculture et le commerce.

La riziculture est donc étrangère à ce milieu, de même que les aménagements hydrauliques et hydroagricoles. Toutefois, la volonté de la développer a été à l'origine d'un processus exogène soutenu de territorialisation hydraulique du Delta.



Carte 3 : la territorialisation hydroagricole du Delta (source des données SAED)

Nous entendons par territorialisation l'ensemble des processus qui permettent aux sociétés d'intervenir et de modifier inlassablement l'espace dans lequel elles habitent, en fonction de leurs aspirations culturelles, économiques, politiques, etc. Ce processus est parfois pénible « c'est au contact avec les rudes épreuves qu'une société se façonne et évolue il résulte avant tout "d'une construction sociale" » (Di méo, 1998 : 51). Il fait appel à un lien identitaire qui relie la population à son territoire et qui la pousse à le défendre et à l'aménager au fur et à mesure du temps.

Sur ce point la territorialisation hydraulique du delta du fleuve Sénégal est mal partie. Elle émane d'une volonté du pouvoir colonial, laquelle a été reprise par le gouvernement postindépendance. Les systèmes de production auxquels les populations s'identifiaient ont été altérés au profit de la riziculture irriguée. Le lourd poids des facteurs exogènes au territoire ainsi que les dérives des populations locales, ont entrainé depuis 1960 des résultats médiocres des politiques de développement hydroagricole, des palimpsestes sur l'assiette foncière, et des inflexions dans les trajectoires de l'élevage et de la pêche.

1- Le lourd poids des facteurs exogènes

1-1- Une volonté coloniale

C'est au début du XIXème siècle que l'exploitation hydro-agricole du Delta été entamée par les colonisateurs. Le contexte international était alors marqué par l'effervescence des mouvements anti-esclavagistes. Il ne fallait plus transporter les noirs en Europe ou en Amérique mais les faire travailler sur place afin de doter aux comptoirs installés dans les colonies les matières premières. Le transport des produits vers la métropole devait ainsi remplacer celui des personnes.

En 1821, le Baron Roger a repris le projet du gouverneur Schmaltz de cultiver la canne à sucre, l'indigotier et le coton et a commencé par un champ expérimental qu'il a confié à un jardinier nommé Richard qui donnera son nom à la ville actuelle de Richard Toll.³. Ce dernier entreprend en 1824 des aménagements techniques avec des défrichements et dessouchements, fait à moyen de hache et coupe-coupe par une population réquisitionnée (Seck., 1981). En dehors des cultures industrielles (coton, plantes tinctoriales, etc.) les fruits et légumes de même que les céréales (riz, riz rouges) ont été aussi cultivés entre 1824 et 1826. Mais le projet fut rapidement abandonné à cause des mauvais résultats liés à la rigueur des conditions du milieu physique, les problèmes techniques et le caractère réfractaire de la population.

Le déficit vivrier enregistré après la première guerre mondiale suite aux difficultés d'importer du riz de l'Indochine, a alimenté à nouveau les appétits d'exploiter les terres du Delta en riziculture irriguée. En 1938 la Mission d'Aménagement du Sénégal (MAS) a été créée pour mettre en valeur le delta et la moyenne vallée du fleuve Sénégal. En 1946 elle s'est fixée l'objectif d'aménager 50.000 ha en 10 ans pour la production de 80.000 tonnes de paddy et par la mise en place d'une puissante station de pompage et la mécanisation de toutes les opérations (Bélière et Touré, 1999 ; Seck, 2009). Mais jusqu'à la veille des indépendances, seuls 6.400 ha ont été aménagés dont 6.000 ha constitués par le casier de Richard-Toll réalisé suivant ce principe de maîtrise de l'eau et 400 ha cédés au village de colonat, son nom étant tiré des colons qui l'habitent et qui proviennent des villages environnants.

1-2- L'Etat, la technique héritée et la SAED

Après les indépendances le gouvernement du Sénégal n'a pas opéré une rupture avec le projet des colonisateurs. La MAS va être remplacé par l'organisation Autonome du Delta (OAD) et

³ Toll en wolof signifie champ: Richard Toll, le champ de Richard.

l'Etat va renforcer les politiques qui étaient en cours surtout celles relatives à l'augmentation des superficies et de la production de la riziculture irriguée. En 1964 il construisit autour du Delta une digue de ceinture de la rive gauche de 84 km pour empêcher, à l'étiage, la remontée d'eau marine dans les cuvettes devant être cultivée en riz en submersion contrôlée.

La submersion contrôlée est une technique d'irrigation qui a été introduite dans le Delta au seuil des années 1960. Elle consiste à réguler l'inondation des parcelles agricoles à l'aide d'un ouvrage vanné installé sur le cours d'eau. Elle est originaire de l'Asie des moussons où elle est pratiquée dans la plaine de Tonkin et du delta du Mékong aux eaux très abondantes. Elle a été abandonnée suite aux sécheresses des années 1970 et aux médiocres résultats des campagnes agricoles, les crues faibles du fleuve ne pouvant pas permettre une inondation des cuvettes. A partir de 1972 les nouveaux aménagements se font en maîtrise complète de l'eau. La Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) qui avait aménagé 10.700 ha en submersion contrôlée sur les 31.000 ha prévus les réaménage progressivement selon cette technique jusqu'à l'aube des années 1980 (Seck, 1981). Ce qui a pesé lourd sur l'ardoise budgétaire de l'Etat et à ralenti la territorialisation hydraulique et la progression des superficies aménagées dans le Delta.

Par ailleurs, la SAED est perçue comme étant le véritable patron du territoire à la place des populations. Elle a été créée en 1965 ⁴ avec trois missions principales : aménager les cuvettes inondables en submersion contrôlée pour le riz, organiser le peuplement du Delta et initier les paysans à l'agriculture hydraulique et permettre une réduction des importations croissantes de riz au Sénégal (Bélières et Touré, 1999).

La mainmise de cette structure sur la scène de production rizicole était complète. En amont de la production elle se chargeait des études de la réalisation et de l'entretien des aménagements, de la formation des paysans et de la vulgarisation des techniques d'exploitation. En cours de campagne elle définissait les plans de culture, distribuait les parcelles, contrôlait la mise en eau des cuvettes, fixait les normes de mise en valeur, fournissait les intrants et réalisait les façons culturales. En fin de campagne elle assurait la commercialisation, le transport, l'usinage du paddy et le recouvrement du crédit (Seck, 2009).

Les cultivateurs n'avaient autres choses que de se conformer à ses normes. Même pour vendre leur production de paddy ils étaient obligés de recourir à la SAED pour ne pas manquer de financement lors de la campagne prochaine. Cette situation maintenait les paysans dépendant de la Société et limitait les initiatives locales. Au début des années 1980 suite aux échecs enregistrés dans le développement de la riziculture et de l'arachide l'Etat a opté pour l'autonomisation des producteurs et la libéralisation de l'agriculture sénégalaise à travers les Plans d'Ajustement Structurel (PAS). La SAED s'est désengagée de ses anciennes fonctions pour se recentrer autour du pilotage des projets de développement et de la gestion des grosses infrastructures hydroagricoles dont elle assure pour le compte de l'Etat la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le désengagement de cette structure 20 ans après sa création montre comment elle était un corps bien étranger au territoire, une sorte de couveuse qui a permis au nouveau-né de grandir mais sans avoir de réels liens affectifs avec lui. Les initiatives rizicoles adoptées par les populations locales ont été peu favorisées. Dans de nombreux cas des situations conflictuelles ont été enregistrées entre la SAED et les producteurs autochtones (Diaw D., Guida S., 2009). " (...) Tout ce qui n'était pas prévu par le projet était vu comme un obstacle, une sorte de corps étranger à enlever ou dans le meilleur des cas, à ignorer" (Quatrida D., 2009 : 57). A titre

_

⁴ L'intervention de la SAED était limitée au Delta de sa création en 1965 à 1974, date à partir de laquelle elle a été étendue à l'ensemble de la rive gauche du fleuve Sénégal et des rives de la Falémé.

d'exemple on peut citer les périmètres de l'ASESCAW⁵, considérés comme « hors-casier » et dont les résultats n'étaient pas pris en compte dans les statistiques officielles (Seck, 2009). Cette société n'a pas su se greffer au territoire qu'il avait la mission de développer. Elle n'a pas pu dépasser son statut de maître et policier des cultivateurs, chargé de les initier à des pratiques hydro-agricoles qu'ils ignoraient et de les sanctionner en cas de refus de coopérer. Cette situation a altéré ses relations avec la population locale tout en rendant difficile l'appropriation du projet par les colons et les producteurs urbains invités à investir dans le Delta.

2- Les dérives endogènes : le rôle de la population

La population du Delta comprend en gros trois catégories : les natifs, les colons et les urbains qui y ont des périmètres rizicoles. A un niveau ou à 'un autre ces populations ont joué un rôle non négligeable sur le retard de la territorialisation hydraulique et du développement de l'irrigation.

2-1- Les immigrants du territoire et la difficile cohésion sociale

Entre 1965 et 1966, la SAED a fait venir 9800 personnes (colons) pour peupler les villages neufs qui ont été créés : Boundoum barrage, Boundoum Est, Savoigne, Biffèche, Kassack Nord et Kassack Sud. Les quatre premiers villages ont été occupés par des habitants des villages environnants, alors que ceux de Kassack Nord venaient de la Moyenne vallée et ceux de Kassack Sud étaient d'anciens soldats. La population totale qui était de 8000 personnes en 1960 est passée à plus de 28.000 personnes en 1968 dont 18.000 immigrants (OMVS, 1980 b ; Diagne, 1974 cité par Bélières et Touré, 1999). Ces paysans ont été organisés en coopératives regroupant plusieurs villages. Chaque famille avait une parcelle de 1 à 3.5 ha en fonction du nombre d'actifs et recevait les crédits de campagnes à partir des coopératives qui dépendaient à leur tour de la SAED.

Les origines différentes des migrants ont rendu difficile la cohésion sociale. L'opposition la plus remarquable a été constatée à Kassack Nord où la SAED a rencontré des difficultés au moment de la mise en place des coopératives. Les colons toucouleurs venaient tous du *Fouta* mais étaient de localités et de classes sociales différentes. Il y'avait des oppositions entre les *lawankoobé* (originaires de la province du Lao) et les *Toorankoobé* (de la province du Tooro). Contrairement aux autres villages, il a fallu plusieurs mois pour qu'un président de coopérative et un chef de village soient installés dans leurs fonctions (Ndiaye, 2009).

Ce climat social délétère sera à l'origine même de la création des sections villageoises. Selon Ndiaye (2009) un conflit interne a éclaté au sein de la coopérative de Kassack Nord menée par une faction qui a demandé à la quitter. Une querelle semblable était observée par la suite dans les autres villages et conduisit, avec l'adoption de la loi 83-73 et du décret 83-820 créant les sections villageoises, à l'éclatement des coopératives en plusieurs sections regroupant des personnes sur la base d'affinités sociales.

Au-delà de cette tension sociale qui fragilisait l'exploitation commune des casiers rizicoles et la solidarité au sein du terroir, les colons ont mis du temps à se familiariser au Delta. Les faits ont montré qu'ils étaient plus attachés à leurs localités d'origines, et beaucoup sont rentrés chez eux après le choc intervenu durant la sécheresse des années 1970 (Seck, 2009).

14

⁵ L'Amicale Sportive, Economique, Sociale et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESCAW) a été créée en 1976 à Ronkh. Elle regroupe des producteurs organisés en foyer pour gérer les ressources ainsi que le développement de leur localité. De 9 foyers à sa création elle s'élargit à 176 foyers en 2006 avec 13.000 membres dont 52% de femmes.

2-2- La course à la terre et au crédit au détriment de la cohérence et du développement territorial

Avec la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1984 les mesures de libéralisation de l'agriculture sénégalaise auguraient une relance de la riziculture irriguée. Cependant jusqu'aux seuils des années 2000 seuls de timides progrès ont été constatés avec beaucoup de problèmes. Le désengagement de la SAED a été suivi par la mise en place de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et le reversement des terres classées en zone pionnière (décret 64-46 de 1964) aux zones de terroir en 1987 sous la gestion des communautés rurales. Cette époque correspond aussi à l'édification du barrage de Diama (1986) et celui de Manantali (1988) qui permettaient respectivement de bloquer l'intrusion de l'eau marine et de maintenir l'eau disponible pendant toute l'année pour irriguer les cuvettes. Ces conditions très favorables à la riziculture irriguée ont cependant été mal valorisées par les populations.

Des études ont montré que les crédits agricoles ont fait l'objet de nombreux détournements (Dahou, 2004). En effet le crédit a atteint rapidement un niveau élevé sur l'ensemble de la rive gauche, passant de 130 millions en 1987/1988 à 6 milliards de FCFA en 1991/1992 dont 70 à 90% pour le riz d'hivernage⁶. En 1991 la dette s'élevait à 2,25 milliards de FCFA. Les producteurs adoptaient au sein des GIE éligibles et des sections villageoises toutes sortes de stratégies pour emprunter à la banque et sans rembourser la dette. Pour se sauver de la faillite, la CNCAS durcit les conditions d'accès au crédit à partir de 1991 et l'accentue après la dévaluation du FCFA en 1994 en décrétant une croissance zéro du crédit (Bélières et Touré, 1999). De 1996 à 2003, malgré la réduction des taux d'intérêts de 12.5% en 1997 et à 7.5 depuis 1998, les crédits accordés au riz d'hivernage n'ont pas dépassé 1.5 milliards de FCFA.

Aussi, les collectivités locales du Delta mal préparées à gérer l'assiette foncière qui leur était concédée, ont subi des pressions de la part des paysans, des anciens agents de la SAED, des néo-ruraux, des fonctionnaires urbains, et des organisations paysannes (OP) qui se sont fédérées (Organisation paysanne fédérative, OPF)⁷. A partir de 1990 la superficie des aménagements privés est passée pour l'ensemble de la rive gauche de 12.500 ha en 1989, à 33.600 ha en 2000 et dépassait 45.500 ha en 2005 (SAED, 1997; SAED, 2006 cités par Seck, 2009).

Cette course à la terre a entrainé une occupation anarchique de l'espace et de nombreux problèmes pour les cultivateurs. Les nouveaux aménagements réalisés par les privés à partir de 1987 se faisaient d'abord dans les sites proches des points d'eau avant de s'étendre progressivement dans des sites plus éloignés. Dans le premier cas la qualité sommaire des aménagements sans digue de protection a entrainé des inondations des parcelles et la perte totale des cultures⁸. Dans le second cas certaines parcelles (Thiagar) n'ont jamais réellement été cultivées en raison de leur éloignement au point d'eau et du coût qu'aurait nécessité leur exploitation (Bélière et Touré, 1999). Ces aménagements très incohérents dans l'espace, vont bloquer l'accès des troupeaux à l'eau, entrainait beaucoup de conflits entre agriculteurs et éleveurs. A partir de 1998 des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) ont été mis en œuvre à Ross Béthio et progressivement dans le reste du Delta pour diminuer les querelles

⁶ Le reste étant destiné aux cultures de contre saison, notamment la tomate.

⁷ On assiste ainsi à la création de l'UGIED en 1887 (au long du Gorom aval), et de l'UGEN en 1989. Ces organisations vont lutter entre elles pour l'accès à la terre, l'ASESCAW gangrené par des troubles internes se fissure et laisse naître sur ses flancs l'Association Fédérative des GIE du Delta (AFEGIED) aux abords du Lac de Guiers. Au total 56.000 ha ont été donnés aux OPF entre 1987 et 1995 dont 17.000 ha pour l'UGIED, 16.000 ha pour l'ASESCAW, 13.200 ha pour l'UGEN et 10.000 ha pour l'AFEGIED (Seck, 2009)

⁸Entre 1985 et 1986 les aménagements effectués dans les zones inondables le long du Djeuss couvrant plus de 1000 ha ont été entièrement inondés en 1989

entre agriculteurs et éleveurs et permettre une utilisation commune de l'espace entre les différents acteurs. Mais jusqu'à présent ces POAS tardent à être appliqués tel que indiqué dans les études qui les ont vus naitre.

Il faut souligner qu'au Sénégal le terroir villageois regroupe traditionnellement des populations qui sont issues de la même famille. Elles entretiennent des relations étroites avec la terre à laquelle elles sont liées par l'histoire et par l'économie. Elle est le lieu où reposent les ancêtres et qui leur permet de produire leurs moyens de substance. Les spéculations cultivées sont choisies en fonction des besoins alimentaires du terroir. La transmission des techniques culturales se fait de génération en génération. Les jeunes assimilent ces techniques avant même d'atteindre la maturité. Les travaux de Pélissier (1966) sur les campagnes du Cayor à la Casamance en passant par le Sine et le Saloum en fournissent des exemples pertinents.

Cependant dans le delta du fleuve Sénégal le choix rizicole opéré a favorisé l'émergence de terroirs villageois spécifiques, façonnés par l'irrigation. Les paysans autochtones ont acquis les techniques de la riziculture irriguée très tardivement alors que les colons qui ont peuplé le Delta n'avaient parfois aucun lien de parenté entre eux. Les populations qui n'étaient pas d'origine paysanne (commerçant, fonctionnaires, anciens agents de la SAED, investisseurs urbains, etc.) ont seulement profité des opportunités qui s'offraient à elles sans s'intéresser à une construction durable du Delta. Elles détournaient les crédits agricoles pour financer leurs activités principales, ou retournaient à leurs occupations phares, lorsque leurs campagnes ne donnaient pas de bons résultats, laissant sur place des aménagements dépourvus de toutes mises en valeur les années suivantes. Les contre-performances de la culture irriguée ainsi que les échecs répétitifs de la transition hydraulique du Delta amènent à se demander si la marginalisation des activités traditionnelles en valait réellement la peine.

3- Les parents pauvres de la politique de développement du Delta : les inflexions dans les trajectoires de l'élevage et de la pêche

3-1- L'élevage dans le contexte actuel des aménagements : se sédentariser ou disparaître

La transhumance qui a été le système d'exploitation des parcours pastoraux n'est plus possible de nos jours dans le Delta à cause de l'occupation spatiale des cuvettes du *walo* par les périmètres rizicoles et des parcours du *diéri* par les entreprises agro-industrielles.

Avant la phase d'implantation soutenue des aménagements hydro-agricoles à partir des années 1965, l'espace pastoral du Delta était composé par les cuvettes dépressionnaires (100.000 ha), les plaines basses des levées fluviodeltaïques (20.000 ha) et les zone dunaires du *diéri* (20.000 ha) (Jamin et Tourrand, 1986). L'élevage était pratiqué par les maures et les peuls majoritairement installés dans le Moyen-Delta. Ils n'avaient pas cependant les mêmes pratiques spatiales. Les maures pouvaient, pendant la saison des pluies, migrer avec leurs troupeaux jusqu'à 200 Km dans le *diéri* en Mauritanie. Au même moment les peuls se déplaçaient sur les dunes situés au sud du Delta et le Ferlo selon des campements fixes à proximité desquels ils cultivaient en pluvial du mil, du niébé et du sorgho dans les bas-fonds (ibidem). En saison sèche ces pasteurs revenaient dans la vallée pour exploiter les parcours de la plaine alluviale et les pâturages de décrue situés dans les cuvettes de décantation.

Avec la mise en place de la digue de ceinture de la rive gauche en 1964, les parcours dans les cuvettes dépressionnaires ont été réduits à 35.000 ha. Cinq ans après, la sécheresse des années 1970, les premiers aménagements opérés par la SAED, ainsi que l'installation des agro-

industries telles la SOCAS⁹ (1969) et la CSS¹⁰ (1970), sonnaient déjà le glas de l'élevage pastoral. « On constate avec beaucoup de retard deux faits qui n'ont pas été soupçonnés lors du choix rizicole. La sédentarisation de l'éleveur avec son troupeau n'est pas compatible avec un aménagement hydroagricole; le maintien d'un troupeau transhumant de 30.000 bovins n'est pas davantage possible. En bref élevage et éleveurs sont expulsés du Moyen-Delta» (Gallais, 1972 cité par Touré, 1997 : 5).

Face à ce nouveau contexte, les peuls se sont progressivement intéressés à la riziculture irriguée et ont réclamé une place dans les périmètres irrigués et leur part de terres dans les délibérations foncières. Cette revendication des éleveurs a créé des conflits dans le Haut-Delta, qui ont nécessité l'intervention des hautes autorités, comme en témoignent les tensions autour du douzième casier de Ndombo-Thiago (Seck, 1986). Dans le Moyen-Delta cela s'est fait sans problèmes car ils avaient déjà des droits coutumiers sur les terres. Les maures se sont reconvertis au commerce de bijou, de céréale, de bétail, etc. qui depuis lors est devenu leur activité principale.

Aujourd'hui l'élevage est marqué par deux dynamiques différentes dans les zones du *walo* et du *diéri*.

Au niveau du diéri les agropasteurs peuls jadis logés dans les villages et qui ne peuvent plus accéder au fleuve à cause de l'occupation anarchique de l'espace née de la période de désengagement de la SAED, rejoignent progressivement le Sud où ils peuvent faire de l'agriculture pluviale et « où la densification du réseau des forages permet de demeurer annuellement » (Magrin, 2007 : 12).

Au niveau du *walo* les peuls sont détenteurs de périmètres agricoles et peuvent nourrir leurs troupeaux moins nombreux qu'auparavant avec les pailles disponibles à la fin de la culture. Ils bénéficient aussi des fourrages qui sont offerts par les agro-industries durant la période de vaine pâture. Par exemple en 2017, la CSS a mis à la disposition des éleveurs de la zone 800 tonnes de pailles de canne à sucre par jour. Cette sédentarisation, non encore effective, est la seule chose qui a sauvé l'élevage de la territorialisation hydroagricole. A ce propos il s'est montré beaucoup plus résilient que la pêche.

3-2- La pêche dans le Delta : une activité économique en perte de vitesse

« Que reste-t-il des pêcheries continentales ? » le titre de l'article de Magrin et Seck (2008) est assez évocateur pour analyser la situation de la pêche dans le contexte de la vallée du fleuve Sénégal de l'après barrage à l'approfondissement de la décentralisation. Cette interrogation révèle la tendance baissière de ce secteur qui depuis les grands investissements hydrauliques est en perte de vitesse. Le nombre des captures, de même que celui des pêcheurs, a remarquablement diminué.

Dans le Delta, la pêche a été une activité, traditionnellement pratiquée par les wolofs. Comme les *cuballo* de la Moyenne Vallée du Sénégal, les Gaé-Gaé logés dans le village de Gaé vers Dagana, constituaient les groupes auxquels cette activité était apparentée. Ils ont marqué de leur empreinte la pêche continentale dans cette zone et ont donné leur nom a beaucoup de quartiers de pêcheurs à l'image de Gaé-Thiagar ou Richard-Toll- Gaé (Magrin et Seck, 2008). Le lac de Guiers en raison de l'importance de ses ressources halieutiques accueillait les populations de pêcheurs les plus importantes. La pêche dans ce site longtemps fragilisée par les sécheresses récurrentes a été rendue favorable par l'édification du pont barrage de Richard-Toll (1947-

-

⁹ Société de Conserve alimentaires du Sénégal

¹⁰ Compagnie Sucrière du Sénégal

1950) qui a rendu l'eau disponible toute l'année et favorisé l'accroissement des populations de poissons (Diop et Magrin, 2006).

Cependant dans le reste de la Vallée y compris le Delta les conditions écologiques ont été dégradées par la sécheresse des années 1970. De 1904 à 1971, le volume annuel d'eau écoulé à Bakel a été en moyenne 25.8 milliards de m3 contre 12.8 milliards pour la période depuis 1972 (Magrin et Seck, 2008). Par ailleurs, la mise en eau du barrage de Diama en 1986 pour freiner l'intrusion du biseau salé dans le fleuve afin de favoriser la riziculture irriguée en saison sèche a sévèrement accentué la décadence de la pêche dans le Delta. Elle a favorisé la prolifération des plantes d'eau douce comme le typha australis ainsi que la disparition d'espèces d'eau saumâtres comme l'alose, le bar tacheté, et une baisse des populations de crevettes (Magrin et Seck, 2009). Le typha australis donne aux poissons les conditions alimentaires nécessaires (larves d'insectes, graines, algues bleues et vertes, vase, petits mollusques et crustacés, œufs, etc.) (Diop et Magrin, 2006). En revanche, l'augmentation exponentielle des peuplements de végétation aquatique dans les eaux du Delta a fortement diminué les quantités capturées par deux manières. D'une part ces végétaux réduisent la mobilité des poissons et d'autre part les pêcheurs ne sont pas bien équipés pour les appréhender dans leurs abris.

Face à la baisse des captures de poissons d'eau douce et à l'augmentation du riz cultivé, les poissons d'eau de mer ont compensé le déficit et permis aux populations de continuer à manger le riz au poisson qui est le plat national des sénégalais. Aujourd'hui seuls les Gaé-Gaé équipés de rapides pirogues à moteur sont capables de suivre le déplacement saisonnier des poissons dans les eaux du fleuve (Magrin et Seck, 2009). Dans le Delta la pêche n'est dynamique qu'aux alentours du lac de Guiers qui est devenu par ailleurs le pôle de pêche artisanal du pays. On dénombre autour du lac 26 villages de pêcheurs. Elle connait une situation intermédiaire en amont de Diama et à Kaskas et à complétement disparu dans le Gandiolais (ibidem).

Pourtant dans les zones où elle résiste toujours, la pêche constitue une source de revenus des familles qui au-delà de participer aux dépenses quotidiennes permet aussi le financement d'une partie de la campagne agricole. Mais, des années 1990 à nos jours, la précarité des conditions d'accès à la ressource halieutique a progressivement poussé les pêcheurs à embrasser la riziculture irriguée qui est devenu leur activité principale. Aussi, avec l'augmentation des populations de typha vers le sud du lac de Guiers¹¹, la progression du front irrigué et le déversement dans les cours d'eau d'une bonne partie des eaux de drainage non traitées, la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte actuel du Delta des grands aménagements hydroagricoles devient de plus en plus incertaine.

_

¹¹ Selon Magrin et Seck, 2008, les simulations effectuées dans le lac de Guiers par Carl Bro International et al. montrent qu'au rythme actuel de développement des typhas, la partie sud du lac serait comblé en 2052.

Conclusion

Les expériences de l'arachide de même que celles du riz ont montré l'importance des facteurs territoriaux dans le succès de l'agriculture. Dans le premier cas, le bassin arachidier a connu des perturbations climatiques entrainant une paupérisation du monde rural, aggravée par la libéralisation et le désengagement brutal de l'Etat. Le succès de l'arachide a été ainsi compromis dans ces campagnes surtout au niveau des zones où en plus de ces contraintes physiques et économiques, les ménages devaient lutter pour protéger leurs terres de la salinisation ou de la périurbanisation.

Dans le second cas la territorialisation hydraulique du delta du fleuve Sénégal et le développement de l'agriculture irriguée ont été contraints par des facteurs externes au territoire ainsi que par la faiblesse de l'appropriation des projets par la population locale. Chacun a cherché à tirer le meilleur profit en fonction des possibilités qui se présentaient au détriment de l'intérêt général. Les activités traditionnelles ont été reléguées au second plan au profit d'un développement d'une riziculture irriguée qui recherche toujours avec difficulté son identité dans ces terroirs.

L'Etat du Sénégal a misé sur de gros investissements au profit de l'agriculture pour développer l'économie du pays et faire face à l'insécurité alimentaire. Les territoires ont été considérés par la même occasion comme uniquement des entités géographiques dont la seule mission était d'être le réceptacle des spéculations imposées par les politiques agricoles. Ces dernières commencent par une grande médiatisation, surtout à l'approche d'élections présidentielles, et suivies de succès pendant une courte période. Mais dans le reste du temps le territoire connait des dynamiques diverses qui ne donnent pas aux espèces cultivées les conditions de performance nécessaires.

De nos jours, de nouveaux programmes, tentent toujours, en lieu et place d'une politique agricole conçue dans la durée, de rompre avec les longues périodes de faible croissance du secteur. Le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), qui est le leitmotiv actuel, a opté pour une exploitation optimale des zones agro-écologiques du pays, avec comme but majeur l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017. Nous sommes en 2018. Si l'autosuffisance en oignons visée par le PRACAS est atteinte et qu'on note de bonnes performances dans d'autres cultures maraîchères (pomme de terre, tomate, etc.), on est encore loin des objectifs pour le riz. La production actuelle de riz paddy est de 1.007.277 tonnes (ANSD, 2018), pour un objectif de 1,6 millions de tonnes.

Cependant rien ne garantit la longévité de ces performances. Le fait que la FAO place aujourd'hui le Sénégal parmi les pays les plus confrontés au problème d'insécurité alimentaire (FSIN, 2018), est plus qu'inquiétant au regard de tous les moyens financiers, matériels et techniques qui ont récemment été déployés pour accroitre la production agricole sénégalaise et lutter contre la pauvreté. Ce paradoxe montre qu'au-delà des questions financières, les politiques agricoles ne sont pas toujours parvenues à permettre un développement durable des territoires qui les accueillent.

Bibliographie

ANSD, 2018, Bulletin mensuel des statistiques économiques de janvier, 104 p.

ANSD, 2016. Bulletin mensuel des statistiques économique de novembre, 110 p.

ANSD, 2013 (a). Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011), 191 p.

ANSD, 2013 (b). Recensement Général de la Population de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Elevage, 417 p.

Ba C.O. 2007. Barça ou barzakh: la migration clandestine sénégalaise vers l'Espagne entre le Sahara Occidental et l'Océan atlantique, communication présentée à l'occasion de la table ronde " le Maghreb, terre d'émigration, de passage d'immigration", organisée par Casa Arabe à l'Université de Murcie et à la Foire du Livre de Madrid les 7 et 8 juin 2007 respectivement, 21 p.

Badiane E. 2004. *Développement urbain et dynamique des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal*, Thèse de doctorat de l'Université de Toulouse - le Mirail, 396 p.

Bélière J-F et Touré E.A, 1999. *Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal*, thèse de doctorat de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, 491 plus annexes.

Catin M., Hazem M., Sy I., 2012. Disparités régionales de pauvreté au Sénégal et déterminants: un modèle économétrique spatial, communication présenté aux XXVIIIe journées de l'Association Tiers-Monde, Orléans, 16 p.

Dahou T., 2004. Entre parenté et politique. Développement et clientélisme dans le Delta du Sénégal, ENDA GRAF SAHEL, Paris, Karthala, 364 p.

Dancette C., Dintinger J., Marti A., 1994. *Cultures irriguées dans la vallée du fleuve Sénégal*, Montpellier, CIRAD-CA, 420 p.

Di Méo G., 1998. Le territoire: un concept essentiel de la géographie sociale, in Les Documents de MRSH, n° 7, pp 49-61.

Diaw D., Guida S., 2009 Itinéraire et perspectives de l'organisation de la paysannerie au nord du Sénégal: le vécu de l'ASESCAW, In : <u>Dansero E., Luzzati E., Seck S.M (dir.), 2009.</u>

Organisation Paysanne et développement local. Leçons à partir du cas du delta du fleuve <u>Sénégal</u>, l'Harmattan, Italia, pp 119-135

Diop M.C., 2002. *Réformes économiques et recompositions sociales*, in <u>la construction de l'Etat au Sénégal</u>, Paris, Karthala, pp 63-80.

Diop M.S., Magrin G., 2006. Les nouvelles conditions de la pêche au Lac de Guiers: de l'après barrage à la décentralisation, In: Les Cahiers de GIRARDEL, N° 3 pp 155-177

Diouf A., 2014. Mémoires, édition Seuil, 284p.

Fall A. et al., 2013. Politique agricole, productivité et croissance à long terme au Sénégal, 67 p.

Faye J. et al., 2007. Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural, programme RruralStruc- Phase I, ASPRODEB, IPAR, 255 p.

FSIN, 2018. Global report on food crises 2018, FAO, WFP, IFPRI, 202 p.

Freud et al.1997. L'arachide au Sénégal : un moteur en panne, Paris, Karthala, 166 p.

Guillaumot P., 1993. *Politique d'ajustement et développement agricole*, In <u>: Economie rurale</u>, N°216, pp. 20-29.

IPAR, 2015. Subvention des intrants agricoles au Sénégal : controverses et réalités, Rapport annuel sur l'état de l'agriculture et du monde rural au Sénégal, 44 p.

Jamin P.Y., Tourrand J.F., 1986. Evolution de l'agriculture et de l'élevage dans une zone de grands aménagements: le delta du fleuve Sénégal, In: Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production dans la vallée du fleuve Sénégal, cahier de la Recherche-développement numéro 12, pp 21-34.

Lombard J., 1992. Acteurs et enjeux dans le bassin arachidier sénégalais, 28 p.

Magrin G., Seck S.M., 2009. La pêche continentale en sursis? Observations sur des pêcheries en rive gauche de la vallée du fleuve Sénégal dans un contexte de décentralisation, In Géocarrefour vol 84-1-2, p 55-64.

Magrin G., Seck S.M., 2008. *Que reste-t-il des pêcheries continentales? La pêche dans la vallée du fleuve Sénégal de l'après barrage à la décentralisation*, In: <u>Ressources territoriales et décentralisation</u> au Sénégal, Les Cahiers du GIRARDEL, N° 5, pp 181-232.

Magrin G., 2007. *Dynamiques territoriales et place de l'élevage au Sénégal*, ATP Icare Atelier méthodologique Montpellier, 3-4 septembre, 16 p.

Mbodj M. 1992. *La crise trentenaire de l'économie arachidière*, In : <u>Sénégal, trajectoire d'un</u> Etat, Dakar, CODESRIA, pp 95-135.

Ndiaye A.T.,2009. Les organisations paysannes dans le delta du fleuve Sénégal. Réalités sociales et enjeux de développement, In : <u>Dansero E., Luzzati E., Seck S.M (dir.) ., 2009.</u> Organisation Paysanne et développement local. Leçons à partir du cas du delta du fleuve <u>Sénégal</u>, l'Harmattan, Italia, pp 237-270.

Oya C., Ba C.O., 2013. Les politiques agricoles entre 2000 et 2011 ; entre incohérences et volontarisme, 30 p.

Pélissier p. 1966. *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Dakar, Paris 544 p.

Quatrida D., 2009. La SAED face aux privés: problèmes et perspectives de l'agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal, In : Dansero E., Luzzati E., Seck S.M (dir.) ., 2009. Organisation Paysanne et développement local. Leçons à partir du cas du delta du fleuve Sénégal, l'Harmattan, Italia, pp 53-76.

République du Sénégal, 2002. Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), 81p.

République du Sénégal, 1995. Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole, Lettre de Politique de Développement Agricole, 40 p.

Sadio S. 1991. Pédogénèse et potentialités forestières des sols sulfatés acides salés des tannes du Sine Saloum, ORSTOM, 290p.

Seck S.M, 2009. Changements institutionnels et difficultés de développement hydroagricole dans le delta du fleuve Sénégal: nouvelles dynamiques et recomposition autour de l'irrigation, in : Dansero E., Luzzati E., Seck S.M, (dir.), organisation paysanne et développement local : leçons à partir du cas du Delta du fleuve Sénégal, l'harmattan, Italia, pp 21-52.

Seck S.M., Lericollais A., Magrin G. 2009. L'aménagement de la vallée du Sénégal. logiques nationales crises et coopération entre les Etats riverains. In : Raison J.P et Magrin (dir) des fleuves entre conflits et compromis, paris, Karthala, pp 31-76

Seck S.M., 1986. Des grands aménagements aux périmètres intermédiaires: prise en compte des aspects sociaux dans les aménagements hydro-agricoles. Le cas de Boghé et Ndombo Thiago dans la vallée du Sénégal, In: Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production dans la vallée du fleuve Sénégal, cahier de la Recherche-développement numéro 12, pp 35-.43.

Seck S.M., 1981. *Irrigation et aménagement de l'espace dans la moyenne vallée du Sénégal : participation paysanne et problèmes de développement*, thèse de doctorat de l'Université de Saint-Etienne, 630 p.

Schilling R., 2001. Dossier soja, arachide, coton: aspects des conditions d'évolution des filières, in oléagineux, corps gras, lipides, volume 8, n°3, CIRAD, pp 230-246.

Touré N.S., 2002. *Tendances et perspectives de l'agriculture*, In : <u>la société sénégalaise entre le local et le global</u>, Paris, Karthala, 2002, pp 189-226.

Touré 0. 1997. Espace pastoral et dynamiques foncières au Sénégal, Atelier régional sur le foncier pastoral, PRASET/PADLOS (CILSS), Niamey, 15 p.